

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

Emission publique de “Reverse Convertible Notes”

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE, véhicule financier de Fortis, lance un nouvel emprunt de type “Reverse Convertible” d’une durée de 2 ans, ayant pour actif sous-jacent l’action **Suez S.A.** Le coupon annuel s’élève à 9% (brut).

Portrait de Suez S.A.

Suez est né en 1997 de la fusion de la Compagnie de Suez et de la Lyonnaise des Eaux. Le groupe est aujourd’hui actif dans les secteurs de l’énergie (75% du chiffre d’affaires) et de l’environnement (25%, distribution et traitement de l’eau, gestion des déchets). En 2005, son bénéfice net s’élevait à 2,5 milliards EUR sur un chiffre d’affaires de 41,5 milliards EUR. Le groupe est présent partout dans le monde, mais ses principaux marchés restent la France et la Belgique. Ces dernières années, il a réalisé d’énormes progrès dans la simplification de sa structure (par la vente d’actifs ne relevant pas de ses métiers de base), dans son désendettement et dans la compression de ses coûts. En 2005, Suez a procédé à la reprise d’Electrabel, opération dont la plupart des analystes attendent de meilleures synergies que prévu. Le groupe est actuellement bien avancé dans ses négociations en vue d’une fusion avec Gaz de France, qui devrait donc lancer sous peu une offre officielle sur Suez.

Reverse Convertible

La particularité d’une Reverse Convertible Note est que l’émetteur peut décider d’en effectuer le remboursement final en actions, en l’occurrence des actions Suez S.A. L’émetteur ne prendra toutefois la décision de rembourser les Notes en actions Suez plutôt qu’en liquidités que si le cours de l’action a baissé à la date de valorisation finale (voir Remboursement au verso). L’investisseur court donc le risque d’une perte de capital. En contrepartie, il perçoit un coupon beaucoup plus élevé que celui d’une obligation classique.

Avertissement

Ces Reverse Convertible Notes sont des instruments de placement à court terme (échéance au 19 janvier 2009) offrant un coupon relativement élevé (9%). Cette haute rémunération doit être considérée comme une compensation à la faculté dont dispose l’émetteur de rembourser les Notes à l’échéance soit en liquidités, soit en un certain nombre d’actions. D’un point de vue technique, ce produit consiste en la combinaison d’une obligation classique et d’une option “put” achetée par l’émetteur. La prime que paie l’émetteur pour cette option est intégrée dans le coupon plus élevé. L’investisseur peut donc être considéré comme le vendeur d’une option “put” de type européen (exerçable uniquement à l’échéance) qui donne à l’acheteur (l’émetteur des Notes) le droit de livrer au vendeur (l’investisseur) à la date d’échéance un nombre prédéterminé d’actions à un cours prédéterminé.

Il convient donc d’insister sur le fait qu’en cas de remboursement des Notes en actions, il se pourrait que l’investisseur reçoive une valeur en actions qui, sur base du cours de l’action à ce moment, soit inférieure à la valeur nominale des Notes remboursées. L’investisseur doit donc être bien conscient que, dans un tel cas, il pourrait subir une perte de capital qui, en théorie, pourrait s’élever à l’entièreté du capital investi. En contrepartie, il perçoit un coupon beaucoup plus élevé que celui d’une obligation classique.



Principales caractéristiques de cet emprunt

Emetteur	Fortis Luxembourg Finance S.A. – Luxembourg.
Garant	Fortis Banque S.A. – Belgique.
Rating	Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-
Montant total	Minimum 5 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
Titres	<ul style="list-style-type: none">- Valeur nominale : 1.000 EUR.- Ces titres ne sont pas livrables physiquement.- Conservation gratuite en Compte-titres Fortis Banque¹.
Service financier	<ul style="list-style-type: none">- Fortis Banque en Belgique.- Fortis Bank (Nederland) aux Pays-Bas.- Fortis Banque Luxembourg au Luxembourg.
Coupon	9% (brut) par an, payable à terme échu le 19 janvier 2008 et le 19 janvier 2009.
Echéance	19 janvier 2009, ce qui correspond à une durée de 2 ans.
Date d'émission et de paiement	19 janvier 2007.
Prix d'émission	102%.
Prix de remboursement	100% OU un certain nombre d'actions Suez, calculé sur base de la formule suivante: $\frac{1.000 \text{ EUR}}{\text{Valeur initiale des actions livrées}}$ Les fractions d'actions Suez seront payées en cash. La valeur initiale de l'action Suez correspondra à la moyenne des cours de clôture des 16, 17 et 18 janvier 2007. La valeur finale de l'action Suez sera déterminée le 12 janvier 2009.
Code ISIN	XS0277013297 - Série EMTN 317.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	<ul style="list-style-type: none">- A la souscription: néant.- A l'achat ou la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Cotation	Les Notes seront cotées sur la bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les Notes pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 65 53	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et approuvé par le CSSF le 29 septembre 2006, ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms), rédigées en anglais et datées du 30 novembre 2006, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Considérations pour l'investisseur – Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.

¹ Il appartient aux investisseurs de se renseigner quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

SOUSCRIPTIONS

La période de souscription court du **4 décembre 2006 au 12 janvier 2007** (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modification des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** or **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**. Vous y trouverez le prospectus d'émission, de même que sur notre site Internet www.fortisbanque.be/investir (option "obligations" puis "émissions").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre **Service Clients** au **078/05 05 05**.